

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019

Le lundi deux septembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Evelyne ARNAUD, Mathieu CHASTAN, FAURE Julien, Laurent PASCAL, Alain BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (1) : Yves LAGRANGE

- Ayant donné pouvoir (0) :

- N'ayant pas donné pouvoir (1) : Yves LAGRANGE

Nombre de votants : 8.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 24 juin 2019.

Objet : N° 37 – Finances locales – Tarifs locations de la salle polyvalente du Foyer Nordique de la Chalp

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de voter les tarifs de la location de la salle polyvalente du foyer nordique 2019-2020 comme suit :

SA.LLE POLYVALENTE

(Capacité 50 personnes)

PERIODE	PARTICULIERS	COMMERCANTS	CAUTION
JOURNEE	100 ,00 €	170,00 €	600,00 €
WEEK END	150,00 €	200,00 €	600,00 €

Week-end : du vendredi 14h au dimanche 22h

Les réservations se font auprès de la Mairie.

La réservation de la salle sera effective lors du versement d'un acompte égal à 25% du loyer.

La location de cette salle sera possible dès le 1^{er} octobre 2019.

Objet : N° 38 – Affaires générales – Adoption du règlement intérieur de la salle polyvalente du Foyer Nordique de la Chalp

Il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle polyvalente du Foyer Nordique de la Chalp afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- Réservation
 - Mise à disposition et de libération des locaux
 - De responsabilité
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'adopter le règlement intérieur pour cette salle.

Objet : N° 39 – Finances Publiques – Avis sur la proposition de la nouvelle organisation des services des finances publiques

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

- Vu le courrier du Ministre Darmanin en date du 6 juin 2019, qui propose une première hypothèse d'organisation des services des finances publiques sur le département des Hautes-Alpes, qui « constitue le point de départ pour une concertation approfondie » et qui « a vocation à évoluer »,
- Vu la réunion d'exposition du projet par Monsieur le directeur départemental des finances publiques en Préfecture le 6 Juillet 2019, où il a été exposé le projet suivant :

La Direction Départementale des Finances Publiques reste implantée à GAP.

Concernant le réseau fiscal :

Il est prévu la création d'un service des Impôts des Entreprises Départemental à GAP.

Il est proposé de regrouper les 3 Services des Impôts des Particuliers sur 2 sites : un sur GAP et un sur BRIANCON.

Par ailleurs, et afin d'assurer au mieux l'accueil des usagers, il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les Maisons France Service (ex. MSAP) et en Mairie pour les Communes ne disposant pas de Maison France Service.

La collaboration avec les agents de ces Maisons France Service sera alors renforcée et l'accueil sur rendez-vous développé.

Concernant le réseau gestion publique.

Le projet soumet le regroupement des trésoreries autour de 3 services de gestion comptable situés à Gap, Embrun et Briançon.

En raison de leur rattachement à l'EPCI du Sisteronnais Buech, il est suggéré de rattacher les communes dépendant de la trésorerie actuelle de Laragne Orpierre, au service de gestion comptable de Sisteron.

En lien avec le groupement hospitalier territorial existant, il est proposé de créer une trésorerie hospitalière sur la commune de Gap.

La paierie départementale demeurerait sur Gap.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, s'oppose à cette future organisation.

Objet : N°40– Finances locales – Décision modificative de budget – Budget annexe de ski de fond – N°2.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de voter le virement de crédit suivant :

Imputation	Crédit à ouvrir	Montant
23 / 2313/10003	Constructions	9000,00
Total		9000,00

Imputation	Crédit à réduire	Montant
20 / 203/10011	Frais d'étude	9000,00
Total		9000,00

Objet : N°41 – Finances locales – Décision modificative de budget – Budget principal – N°3.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de voter le virement de crédit suivant :

Imputation	Crédit à ouvrir	Montant
21 / 2151 / 66	Réseaux de voirie	11 200,00
Total		11 200,00

Imputation	Crédit à réduire	Montant
20 / 2031 / 99	Frais d'études	11 200,00
Total		11 200,00

Questions diverses :

1/ Activité hivernale - Madame le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un mèl reçu en mairie le 16 août 2019 de l'entreprise CHASTAN Sport concernant l'utilisation des Fat Bikes pour la saison hivernale à venir. Ce sujet avait été traité, lors d'un précédent conseil municipal, au cours duquel il avait été évoqué les problèmes rencontrés sur le domaine de ski de fond pendant la saison hivernale 2018-2019.

Dans le bilan de la saison du site de ski nordique, le conseil municipal avait été obligé de constater que la pratique « libre » du Fat-Bike sur notre domaine avait engendrée des réclamations et des mécontentements de la part de notre clientèle.

La crainte de problèmes liés à la pratique libre du Fat-Bike avait été largement évoqué au seuil de la saison 2018-2019, il avait été décidé alors de permettre cet usage et si des désagréments devaient être constatés lors de cet exercice de ne plus autoriser cette pratique en « libre » mais de la réserver à des groupes accompagnés d'un professionnel.

Madame le Maire explique, donc, que cette activité sera maintenue la saison prochaine, à la condition qu'un encadrement par un professionnel soit assuré pour éviter les débordements ainsi que les incidents sur le domaine Nordique.

2/ SDIS – Mathieu CHASTAN informe le Conseil Municipal que deux bornes à incendies neuves vont être posées à Praveyral en remplacement de trois autres dont l'utilisation et l'emplacement ne correspondent plus aux normes édictées par les services du SDIS.